

Le fisc se simplifie

Agenda d'une série de mesures attendues par les contribuables

Alain Zenner (PRL), commissaire du gouvernement chargé de simplifier les procédures fiscales et de lutter contre la grande fraude, poursuit son petit bonhomme de chemin. Mardi, il a fourni un timing plus précis concernant la longue série de projets mis en chantier.

- **IPP.** Dès 2002 (revenus 2001), il sera possible de compléter une déclaration fiscale sur écran, puis de l'imprimer et de la renvoyer par courrier. Ultérieurement, son renvoi par Internet sera possible. Même chose pour l'impôt des sociétés.
- **Documentation fiscale.** En janvier 2002, un site Internet permettra de trouver la législation fiscale et divers documents aidant les contribuables à effectuer des recherches sur des cas qui les préoccupent. Vers juin 2002, la jurisprudence y sera aussi accessible. Cinq brochures traitant des mêmes aspects pratiques paraîtront également.
- **Recours.** À terme, tous les documents administratifs destinés au public mentionneront les voies de recours possibles contre leur contenu. Plus de précision en septembre.
- **Accroissements d'impôts.** En septembre, un projet de loi sera déposé pour obliger l'administration à motiver désormais tout accroissement d'impôt.
- **Litiges.** Un système informatique permettra de suivre à la trace tout litige fiscal en cours.

Premiers tests fin septembre. Dans la même veine, un projet de loi sera déposé à la rentrée pour régler en un bloc les réclamations ayant le même objet.

- **Aide.** Le 1er décembre, Alain Zenner déposera une série de propositions visant à aider des publics particuliers (dans les homes, les CPAS, etc.) à remplir leurs déclarations fiscales. Opérationnalité prévue à partir d'avril 2002.
- **E-mail.** À la mi-2002 également, la moitié des fonctionnaires des finances disposeront d'une adresse e-mail leur permettant de correspondre entre eux, mais également avec le citoyen.
- **Ordinateurs.** 6.000 nouveaux PC seront déployés début 2002.
- **Scannage.** D'ici à septembre 2002, deux centres de scannage seront installés, à Namur et à Gand. Ils permettront de remplacer l'encodage manuel de différents documents fiscaux. La déclaration TVA et la déclaration au précompte professionnel en feront partie.
- **Données.** Assujetti TVA? Entrepreneur agréé? En ordre de paiement TVA? Agriculteur en activité principale? Une banque de données permettra, d'ici à la mi-septembre, à tous les services publics du royaume de connaître la réponse à ces questions sur chaque citoyen.

Christian Carpentier